



No de résolution
ou annotation

Séance extraordinaire du conseil municipal de
la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tenue le 25 novembre 2009 à 17 h, à
la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-
Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Robillard, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. André Bessette, conseiller
M^{me} Annie-Claude Lacombe, conseillère
M. François Racine, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M^e Sonia
Paulus.

Sont aussi présents : M^{me} Sylvie Brunet, greffière
M. Carl Lavoie, directeur général adjoint

...Au début de la séance, la mairesse demande la lecture de l'avis de
convocation pour prendre en considération les sujets suivants :

- 1.- Avis de motion modifiant le règlement numéro 614 relatif au
contrôle intérimaire – Secteur nord-ouest.
- 2.- Réhabilitation de la station de pompage de la 30^e Avenue – Octroi
mandat.
- 3.- Poste de pompage Sauvé - Acquisition d'un nouvel automate et
d'un nouveau panneau.
- 4.- Enquête et expertise – 2950, rue du Versant – Octroi mandat.
- 5.- Élimination par enfouissement des matières résiduelles – Octroi
mandat.
- 6.- Remplacement cadastral – Octroi de mandat.
- 7.- Entente de services – Négociation.
- 8.- Description technique – Lot 1 465 008.

... Le point numéro 5 est retiré à la demande des membres du conseil.

SUR CE :

Le 25 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION...

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 614
RELATIF AU CONTRÔLE INTÉRIMAIRE –
SECTEUR OUEST

Le conseiller François Robillard donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 614 aux fins de modifier le plan d'aménagement d'ensemble du secteur nord-ouest.

2009-11-421

RÉHABILITATION DE LA STATION DE
POMPAGE – 30^E AVENUE – OCTROI DU
CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour la réhabilitation de la station de pompage située sur la 30^e Avenue;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de monsieur Jean-Philippe Rivet, ingénieur pour la firme « Dessau inc. » en date du 20 novembre 2009;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'octroyer le contrat pour la réhabilitation de la station de pompage de la 30^e Avenue à la compagnie « Socomec Industriel inc. » le tout pour un montant de 305 962,65 \$, plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout sujet à l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-422

POSTE DE POMPAGE SAUVÉ –
ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE –
ACQUISITION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

Le 25 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

2009-11-423

De procéder à l'acquisition d'un système d'instrumentation et de contrôle pour le fonctionnement des modifications apportées lors de la réhabilitation de la station de pompage Sauvé, incluant le changement des automates programmables, de la compagnie « Automation RL inc. », le tout pour un montant de 21 397 \$, plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ENQUÊTE ET EXPERTISE – 2950, RUE DU
VERSANT – OCTROI MANDAT**

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 juillet 2009, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a reçu une mise en demeure à la suite d'un refoulement d'égout survenu au 2950, rue du Versant;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

De mandater la firme « Demers, Zajac, Vena » aux fins d'enquête et d'expertise relativement au refoulement d'égout survenu au 2950, rue du Versant, le tout pour un montant n'excédant pas 2 500 \$ plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-424

**REMPLACEMENT CADASTRAL – OCTROI
MANDAT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-08-309 relativement à la signature d'une entente pour l'acquisition d'une bande de terrain portant le numéro de lot 3 093 013;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

De mandater la firme d'arpenteur « Labre et Associés » aux fins de procéder au remplacement du lot 3 093 013, le tout pour un montant de 850 \$ plus toutes taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 25 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

2009-11-425

ENTENTE DE SERVICES - NÉGOCIATION

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de bonifier l'offre d'activités de loisirs;

CONSIDÉRANT l'absence d'installations aquatiques intérieures sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

De mandater la mairesse et le directeur général adjoint aux fins de procéder à la négociation d'une entente de services avec la Ville de Saint-Eustache concernant l'utilisation du Complexe Aquatique de Saint-Eustache.

D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-426

DESCRIPTION TECHNIQUE – LOT 1 465 008

CONSIDÉRANT QUE lors de la révision cadastrale effectuée en 2000, une erreur de report s'est produite en regard du lot 1 465 008 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de procéder à la régularisation dudit lot;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu*

D'accepter la description technique, datée du 12 novembre 2009, du lot portant le numéro 1 465 008 du Cadastre du Québec, tel que soumise par la firme d'arpenteurs « Labre et Associés » et portant le numéro de dossier E28327, minute 15770.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 25 novembre 2009



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

2009-11-427

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller François Racine,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

Que la séance soit et est levée à 17 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 25 novembre 2009